
AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Service des avis et des expertises</i>	<i>France Pelletier</i>	<i>29 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>
2.		<i>Service de la qualité de l'atmosphère</i>	<i>Esther Poiré</i>	<i>4 juin 2007</i>	<i>1 page.</i>
3.		<i>Service des avis et expertises, qualité de l'air</i>	<i>Yvon Couture</i>	<i>18 mai 2007</i>	<i>1 page.</i>

DESTINATAIRE : M. Yves Grimard, chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Mme France Pelletier

DATE : Le 29 mai 2007

OBJET : Projet de lieu d'élimination par dépôt définitif de poussières
d'aciérage - Recevabilité (3) environnementale du volet eau
(N^o : 3211-21-012)
N/Réf. : SAVEX-6731

En vertu de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, monsieur Michel Thérien, de la Direction des évaluations environnementales, sollicitait le 24 mai 2007 l'expertise du SAVEX pour l'analyse de la recevabilité environnementale des *Informations complémentaires* fournies en complément à l'étude d'impact sur l'environnement du *Projet de lieu d'élimination par dépôt définitif de poussières d'aciérage* à Contrecoeur.

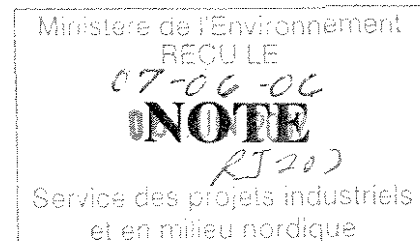
J'ai pris connaissance de ces nouvelles informations et j'ai reçu des réponses satisfaisantes pour l'ensemble de mes questions. Je considère donc qu'avec ce complément d'informations, l'étude est recevable.

Toutefois, il est nécessaire de préciser que pour évaluer les impacts potentiels du rejet d'eau de surface, lequel pourra comprendre de l'eau souterraine en provenance de la nappe libre qui fait résurgence dans les eaux de surface, nous employons les *Critères de qualité de l'eau de surface au Québec* plutôt que ceux décrits dans la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* qui sont employés aux fins spécifiques de cette politique. Ainsi, si on considère les résultats des 3 dernières années, on constate que le fer (2 puits sur 6) et le nickel (1 puits sur 6) ont occasionnellement dépassé les critères de protection de la vie aquatique contre les effets chroniques (CVAC) et que l'amplitude de dépassement du fer est plus importante.



FP/ml

c.c. : Michel Thérien, DÉE



DESTINATAIRE : M. Robert Joly, Chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 4 juin 2007

OBJET : **Troisième avis relatif à la recevabilité du « Projet de
dépôt définitif de poussières d'aciérage » à
Contrecoeur**

N° DOSSIER : SCW 375627; V/R : 3211-21-012; N/R : 5145-4-18 [304]

La présente fait suite à votre demande d'avis (par courriel) du 30 mai 2007 sur le document complémentaire joint du 17 mai 2007 transmis par le promoteur, contenant les réponses aux demandes de renseignement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui lui ont été adressées.

Nous considérons satisfaisant le contenu du rapport d'inventaire printanier complémentaire transmis concernant les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ».

Compte tenu de ce qui précède nous jugeons l'étude d'impact recevable au regard de la composante EFMVS sous notre responsabilité.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Gildo Lavoie, au poste 4794.

La Chef de service par intérim,

Esther Poiré

EP/OO/se

Thérien, Michel

De: Couture, Yvon
Envoyé: 18 mai 2007 15:32
À: Thérien, Michel
Cc: Boulet, Gilles
Objet: Mittal

Dans la dernière version des réponses aux questions (2007-05-16) le promoteur a choisi les données de MCCOI comme niveaux ambiants.

Considérant la similitude des opérations les valeurs sont acceptables quoique probablement inférieures au site de MCI. Le tableau sera j'imagine remplacé par celui là dans la version finale du document. Quant au programme de suivi demandé pour établir les niveaux ambiants, il ne devient plus obligatoire. Toutefois un programme de suivi plus élaboré pour l'étape d'exploitation que celui présenté dans le rapport initial devra être présenté pour approbation par le ministère lors de l'étape d'acceptabilité de l'étude d'impact.

Yvon Couture Msc
Direction du Suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et expertises, qualité de l'air
Éd Marie-Guyart, 7ième étage
675, René-Lévesque Est, Bte 22
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél : (418) 521-3820 poste 4703
Télec : (418) 643-9591
yvon.couture@mddep.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - Ce message, transmis par courrier électronique, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez immédiatement informer l'expéditeur par courrier électronique et détruire ce message et toute copie de celui-ci. Merci